



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du Mercredi 14 février 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 8 février 2024, s'est réuni le mercredi 14 février 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

18 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Grand Chambéry	Daniel	ROCHAIX	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Christophe	METGE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

5 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CC Porte de Maurienne	Thomas	PIGEOLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

CCCS	Jean-François	CLARAZ	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	23 membres
TOTAL des voix	25 voix

Étaient excusés : Jean-Marc DESCAMPS, Franck VIALLET, Michel DURET.

François RIEU ouvre la séance à 18h08.

Thomas PIGEOLET est désigné Secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE DROITE A LA CONFLUENCE DE L'ARC

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035. Ce programme s'échelonne sur une première phase d'opération de 2024 à 2029 avec la reprise de 20 km d'enrochements côté rivière et réalisation de déversoir de sécurité pour une estimation indicative de 46 M€ HT.

Les premiers chantiers doivent se dérouler dès l'hiver 2024-2025 et il convient dans un premier temps de retenir les maîtres d'œuvres de ces opérations. Durant l'hiver 2024-2025, la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère au droit de la confluence avec l'Arc est prévue. Le budget estimatif pour cette opération est de 1 000 000 € HT.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;
- d'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

